

**RÉPONSES COMPLÉMENTAIRES AUX DEMANDES DE
RENSEIGNEMENTS NO 1 ET NO 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Réponses complémentaires à la demande de renseignements No 1

5. **Références :** HQT-1, document 1, pages 23 de 25
HQT-7, document 2, page 2
HQT-3, document 1, pages 37 et 44
Rapport d'activités 1999 de TransÉnergie, page 17.

Préambule :

À la pièce HQT-1, document 1, Hydro-Québec rappelle un thème à traiter que la Régie a identifié : “ *Ainsi, “ la Régie considère qu’il lui est nécessaire de développer une vision à long terme du développement du réseau de transport d’Hydro-Québec afin de pouvoir voir venir les investissements massifs et de prévenir les chocs tarifaires ” (Décision D-2000-102, page 35).* ”

Hydro-Québec indique à ce sujet : “ *La présente cause est certes un forum approprié pour discuter de ces questions, et la preuve déposée par Hydro-Québec couvre également ces préoccupations.* ” .

À la pièce HQT-7, document 2, page 2, il est indiqué que les mises en exploitation projetées pour l’année 2000 sont de 483 M\$ et qu’elles sont de 825 M\$ pour l’année 2001, soit 71 % plus élevées.

À la pièce HQT-3, document 1, il est indiqué en référence à la méthodologie de planification des actifs de transport “ *Cette méthodologie fournit une vision à long terme de l’évolution du réseau ... , et elle sert d’intrant à TransÉnergie pour l’analyse de l’impact des investissements majeurs sur les tarifs prévus en matière de transport.* ” .

Cette méthodologie est par ailleurs présentée schématiquement à la page 44.

Demandes :

- Q5.1 Veuillez déposer le plus récent *Plan de gestion des actifs* tel qu’identifié à la page 44 de la pièce HQT-3, document 1, et au Rapport d’activités 1999 de TransÉnergie.

R5.1 Voir notre lettre de transmission.

- Q5.2 Veuillez déposer les résultats de l’analyse de TransÉnergie de l’impact des investissements majeurs sur les tarifs.

R5.2 Voir notre lettre de transmission.

- 6. Références :** HQT-5, document 4
HQT-7, document 4, annexe 2
HQPR-5 (R-3405-98), document 1, page 12, lignes 4 à 22

Préambule :

Au cours de l'année témoin projetée, TransÉnergie prévoit des investissements d'une valeur globale de 651,4 M\$. Ce budget d'investissements planifiés pour 2001 est ventilé en 5 catégories ou finalités. Ces finalités sont décrites à l'annexe 2 de la pièce HQT-7, document 4.

Dans sa preuve principale au dossier R-3405-98, Hydro-Québec est d'avis que *“ l'utilisation de données projetées de façon mensuelle aux fins de l'établissement de la base de tarification et de la structure de capital fournit une meilleure représentation de l'évolution des prévisions d'investissements et de leur coût en capital pour la période de l'année témoin.*

...

Quant à l'établissement du coût en capital, il est préférable d'utiliser une structure de capital cohérente avec le traitement appliqué à la base de tarification. Ainsi, le coût des capitaux empruntés peut être déterminé en tenant compte de l'évolution mensuelle des emprunts au cours de l'année témoin, afin de représenter adéquatement l'utilisation effective prévue de ces capitaux. En effet, les charges financières qui seront encourues au cours de l'année témoin seront relatives aux emprunts en circulation et il serait moins approprié d'utiliser un montant établi à une seule date, ou en divisant simplement par deux les soldes du début et de la fin de l'année témoin, à moins que leur évolution prévue soit linéaire ou relativement stable” .

Demandes :

- Q6.1 Veuillez fournir les budgets d'investissements annuels par finalité depuis 1998, en indiquant les montants autorisés ainsi que les déboursés réellement effectués.

R6.1

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR FINALITÉS

(MILLIONS \$)

	1998		1999		2000 BUDGET	2001 PROJETÉ
	BUDGET	RÉEL	BUDGET	RÉEL		
MAINTIEN DES ACTIFS (Pérennité)	472,1	360,9	247,2	206,1	208,6	176,2
CROISSANCE	58,3	39,3	78,4	57,7	103,3	64,3
M.A. DE LA QUALITÉ	320,4	212,6	381,7	182,2	231,3	384,2
RESPECT DES EXIGENCES	10,0	4,5	9,5	10,3	22,2	19,8
DÉV. DES AFFAIRES	13,4	6,0	5,4	1,4	2,0	6,9
TOTAL	874,2	623,3	722,2	457,7	567,4	651,4

8. Référence : HQT-7, document 4, pages 4 à 6**Préambule :**

Le Tableau 1 réfère à deux enveloppes de projets, d'une valeur totale de 169 M\$, inclus aux plans d'affaires de TransÉnergie 2001 et antérieurs à 2001.

Demande :

Q8.1 Veuillez déposer les plans d'affaires de TransÉnergie dont il est fait mention au tableau 1 de la pièce HQT-7, document 4, page 4 de 8.

R8.1 Voir notre lettre de transmission.

13. Références : HQT-10, document 1, page 9
HQT-10, document 2, page 3
HQT-3, document 1, Annexe 1.

Préambule :

Hydro-Québec indique à la pièce HQT-10, document 1 que : “ *En vertu de ses obligations, le transporteur doit répondre de façon fiable aux besoins de la charge locale. La planification de même que l'exploitation du réseau de transport sont effectuées pour répondre à cette exigence. Ainsi, le réseau*

comprend tous les actifs de transport reliés à la fiabilité et à la sécurité d'approvisionnement du réseau. Ceci inclut notamment les interconnexions, même en l'absence d'exportation.”

L'information contenue à la pièce HQT-3, document 1, annexe 1, *Sommaire de l'utilisation des interconnexions d'Hydro-Québec* ne contient pas toute l'information requise sur l'utilisation des interconnexions.

Demandes :

Q13.2 Dans la planification du réseau de transport, quelle capacité d'interconnexion est ou était prévue pour 1999, 2000 et 2001 pour répondre de façon fiable aux besoins de la charge locale, en excluant l'interconnexion de Churchill Falls?

R13.2 La capacité d'interconnexion prévue pour 1999, 2000 et 2001, pour répondre de façon fiable aux besoins de la charge locale, correspond à la capacité totale des interconnexions en mode import, soit environ 5000 MW (en excluant l'interconnexion avec la centrale des Churchill Falls mais en comptant celles avec les réseaux MacLaren et Alcan) (voir la pièce HQT-3, document 1, annexe 1).

Il faut bien comprendre que les besoins d'Hydro-Québec, en termes d'importation d'électricité, se définissent autant en termes d'énergie (TWh) qu'en termes de puissance (MW). Comme il est expliqué à la pièce HQT-2, document 2.2.1, page 25, cette particularité découle de la nature du parc de production d'Hydro-Québec, qui est à plus de 95 % hydroélectrique.

En plus de pouvoir compter sur les avantages majeurs que constituent le partage de réserve avec les réseaux voisins et l'entraide en situation d'urgence, Hydro-Québec peut, à certains moments de la pointe hivernale, recourir à des sources de puissance externes à son réseau. Par exemple, pour la période visée, Hydro-Québec pouvait et peut compter sur des contrats de puissance ferme totalisant 650 MW (en plus de l'électricité provenant de la centrale des Churchill Falls), soit 300 MW en provenance d'Énergie Nouveau-

Brunswick et 350 MW en provenance d'Alcan. Ainsi, grâce aux interconnexions, Hydro-Québec a évité la construction de coûteux équipements de pointe (centrales thermiques, par exemple). Cela est amplement démontré à la pièce HQT-13, document 18.3 révisée au 20 décembre 2000.

Dans la planification des moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité d'alimentation énergétique de la charge locale du Québec, Hydro-Québec doit par ailleurs être en mesure d'importer de l'énergie, dans le but de minimiser le recours à ses réserves hydriques ou même de pallier tout déficit d'apport hydrique (en cas de faible hydraulicité prolongée) et, cela, afin de s'assurer que ses centrales hydroélectriques puissent en tout temps répondre adéquatement, en puissance et en énergie, aux besoins de la charge locale. Hydro-Québec doit donc être assurée de la disponibilité des interconnexions en mode import, à long terme.

Au fur et à mesure que les données relatives à l'hydraulicité indiquent qu'il ne sera pas nécessaire, à court terme, d'avoir recours à des achats sur les marchés externes pour assurer la sécurité d'alimentation, la capacité d'importation des interconnexions peut être rendue disponible pour fins de service de transport de point à point pour des durées inférieures à un an.

Q13.3 Concernant l'utilisation des interconnexions, veuillez fournir, pour les années 1998, 1999 et 2000, les capacités réservées pour chacune des fins suivantes :

- charge locale, en fournissant séparément les capacités réservées sur l'interconnexion de Churchill Falls
- charge en réseau intégré, en fournissant séparément les capacités réservées sur l'interconnexion de Churchill Falls
- service point à point long terme
- service point à point ferme de court terme
- service point à point non ferme

R13.3 Aucune réservation de capacité sur les interconnexions n'est requise en vertu des dispositions des *Tarifs et conditions* relatives au service de transport en réseau intégré ou à la desserte de la charge locale. Aucune réservation ne fut donc faite pour les années 1998, 1999 et 2000 et aucune ne sera faite pour 2001. Cependant, dans la désignation des ressources (voir la pièce HQT-11, document 4), on trouve, sous la rubrique " Achats réseaux voisins hors Québec et Alcan ", la puissance qui peut être importée sur les interconnexions pour les besoins de la charge locale. À titre d'exemple, pour 2001-2002, cette puissance totalise 5606 MW, soit 4956 MW en provenance de la centrale des Churchill Falls, 300 MW en provenance d'Énergie Nouveau-Brunswick et 350 MW en provenance d'Alcan (voir notre réponse à votre question 13.2 initiale précédente).

25. Références : HQT-1, document 1, page 12 de 25
HQT-5, document 3, page 2 de 2
HQT-5, document 5, page 3 de 4

Préambule :

À la pièce HQT-1, document 1, page 12 de 25, Hydro-Québec affirme que les activités non réglementées ne représentent que 1,2 M\$ du coût de service total de 2 688 M\$. Ce montant de 1,2 M\$ apparaît à HQT-5, document 3, page 2 de 2 sous la rubrique " autres produits d'exploitation – facturation interne " et semble bien soustrait du revenu requis .

Toutefois, selon la pièce HQT-5, document 5, page 3 de 4, le coût des activités non réglementées s'élevait à 24M\$ en 1999. Aucune donnée concernant les activités non réglementées n'est présentée pour 2000.

Demandes :

Q25.4 Veuillez préciser la définition d'activités non réglementées pour chacune des années. Veuillez identifier les changements?

R25.4 Voir les précisions apportées ci-après en réponse à la question 6.1 de votre demande de renseignements no 2.

26. Référence : HQT-5, document 5, page 3 et 4 de 4

Préambule :

Il est important de s'assurer que les dépenses et actifs alloués à TransÉnergie représentent exactement les actifs et dépenses de transport réglementés. La conciliation fournie ne répond pas à toutes les questions.

Demande :

Q26.1 Veuillez présenter la conciliation en fournissant une colonne distribution et une colonne production de façon à concilier avec les soldes présentés à l'état financier 1999 à la page 92 du Rapport annuel pour l'activité électricité.

R26.1 Voir notre lettre de transmission.

30. Références : HQT-6, document 5, page 7 à 9 de 14
HQT-7, document 3.1, page 35 et 36 de 37

Préambule :

Une partie des immobilisations de télécommunication utilisées par TransÉnergie est propriété de la DPTI, alors qu'on retrouve une autre partie des actifs de télécommunication dans les immobilisations de TransÉnergie

Demandes :

Q30.1 Veuillez expliquer de quelle façon ces immobilisations sont réparties.

R30.1 Lorsque nous avons écrit dans la pièce HQT-7, Document 1.1 à l'item 8: "Les CUP dédiés ont été attribués aux unités d'affaires de façon manuelle", cela signifiait que les immobilisations de télécommunications sont attribuées à d'autres unités que la DPTI uniquement si elles sont localisées dans des installations qui ont été transférées à l'une des autres unités d'affaires. À titre d'exemple, si nous avons attribué des installations à une unité d'affaires et que ces installations regroupaient des équipements de

télécommunications, alors ces derniers ont aussi été attribués à l'unité d'affaires.

Q30.3 Veuillez identifier les immobilisations de télécommunication de la DPTI.

R30.3 Voici la liste des types d'actifs en télécommunications de la DPTI ainsi que les valeurs anticipées, en milliers de dollars, pour chaque code d'unité de propriété (CUP) au 31 décembre 2000 :

CUP	Description	Coût brut	Amort. cumulé	Coût non amorti
78011	Achat du terrain	994 K\$	387 K\$	606 K\$
78230	Bâtiments	16 733 K\$	7 010 K\$	9 723 K\$
78246	Canalisations souterraines	4 789 K\$	1 043 K\$	3 746 K\$
78258	Infrastructure du site télécommunications	6 781 K\$	2 884 K\$	3 897 K\$
78411	Poteaux	1 611 K\$	672 K\$	939 K\$
78412	Pylones et fondations	69 512 K\$	34 562 K\$	34 950 K\$
78414	Antennes et guide d'onde	26 393 K\$	14 614 K\$	11 778 K\$
78460	Cables de garde en fibre optique	142 183 K\$	10 390 K\$	131 794 K\$
78462	Câbles en fibres optiques	35 344 K\$	5 681 K\$	29 663 K\$
78463	Câbles aériens et souterrains	10 257 K\$	6 420 K\$	3 837 K\$
78677	Systèmes d'alimentation primaires	42 500 K\$	17 848 K\$	24 653 K\$
78680	Logiciel (Software)	12 878 K\$	9 004 K\$	3 874 K\$
78685	Ordinateurs	15 019 K\$	10 363 K\$	4 656 K\$
78752	Systèmes de surveillance et de gestion télécoms	31 235 K\$	21 367 K\$	9 868 K\$
78764	Appareillage de liaisons hertziennes	73 469 K\$	51 675 K\$	21 794 K\$

78765	Équipements terminal de radio-mobiles	96 077 K\$	29 346 K\$	66 731 K\$
78767	Ondes porteuses sur lignes de transport	11 290 K\$	10 411 K\$	879 K\$
78768	Émetteur-récepteur VHF & UHF	1 445 K\$	1 014 K\$	431 K\$
78769	Appareillage de synchronisation	3 612 K\$	565 K\$	3 047 K\$
78776	Systèmes d'alimentation auxiliaires	23 069 K\$	10 300 K\$	12 768 K\$
78777	Appareillage opto-électronique	58 535 K\$	14 158 K\$	44 377 K\$
78781	Postes téléphoniques	41 434 K\$	30 523 K\$	10 911 K\$
78782	Tableaux téléphoniques	6 984 K\$	3 980 K\$	3 004 K\$
78783	Autocommutateurs	63 733 K\$	50 883 K\$	12 850 K\$
78784	Réseau local	29 003 K\$	25 631 K\$	3 372 K\$
78789	Câbles coaxiaux	45 980 K\$	34 850 K\$	11 129 K\$
78791	Multiplex	123 442 K\$	80 023 K\$	43 419 K\$
78793	Commutateurs de paquets et concentrateur	40 902 K\$	27 808 K\$	13 093 K\$
78794	Système de T.V. circuit fermé	4 621 K\$	3 151 K\$	1 470 K\$
78795	Modem à haute vitesse avec gestion intégrée	54 715 K\$	26 468 K\$	28 247 K\$
78798	Enregistreur de conversation	3 476 K\$	3 357 K\$	119 K\$
78799	Système de sonorisation	631 K\$	366 K\$	265 K\$
78880	Équipement de télécom. divers en groupe	1 604 K\$	1 167 K\$	436 K\$
	<i>Total</i>	1 100 250 K\$	547 923 K\$	552 327 K\$

36. Références : HQT-6, document 1
Annexe ci-jointe

Préambule :

Afin de permettre l'analyse de l'augmentation des dépenses nécessaires à la prestation du service, des informations sur les 3 années, présentées de façon détaillée et incluant des explications pour les augmentations importantes, sont nécessaires.

Demande :

Q36.1 Veuillez présenter les dépenses nécessaires à la prestation du service de transport pour les 3 années selon le modèle fourni en annexe en incluant les informations demandées ci-dessous.

- Toute dépense comptant pour plus de 1% des dépenses nécessaires à la prestation du service (soit environ 1,2 milliards \$) devra être détaillée en annexe.
- Toute augmentation des montants détaillés supérieure au taux d'inflation devra être justifiée. La justification présentée devra tenir compte de l'impact des charges requises pour le passage à l'an 2000 ainsi que de l'impact de la grève en 1999.
- Le rendement attribué aux actifs utilisés dans les charges de service partagé devra être présenté séparément pour chaque unité de service.
- Le montant d'immobilisations qui sous-tend la charge d'amortissement incluse dans les charges de service partagés devra être présenté séparément pour chaque unité de service, ainsi que l'amortissement.
- Le calcul de la taxe sur le capital et de la taxe sur le revenu brut devra être inclus.
- Plus particulièrement, les augmentations des charges directes devront être expliquées et conciliées avec :
 - la prévision d'une augmentation de la rémunération globale de 3% annuellement mentionnée à la pièce HQT-6, document 2, page 5 de 6 alors que la main d'œuvre augmente de 5,6% et que cette augmentation sert à couvrir essentiellement les augmentations de salaire à la pièce HQT-6, document 3, page 2 de 3
 - Les autres charges directes augmentent de 14%, ce qui, selon la pièce HQT-6, document 3, page 3 de 3

couvre l'inflation et la croissance des activités.
Veuillez décrire la croissance prévue des activités.

R36.1

**CHARGES BRUTES DE SERVICES PARTAGÉS DE TRANSÉNERGIE
ET RENDEMENT ATTRIBUÉ AUX ACTIFS DES UNITÉS DE SERVICES ET CORPORATIVES
1999**

(en milliers de dollars)

	<u>Avant rendement</u>	<u>Rendement</u>	<u>Après rendement</u>
Technologies de l'information	134 616	16 262	150 878
Approvisionnement et services	69 353	2 070	71 423
Recherche et développement / IREQ	14 151	545	14 696
Production	19 400	-	19 400
Finances	2 523	107	2 630
Affaires corporatives et secrétariat général	1 345	57	1 402
Ressources humaines	2 146	90	2 236
Autres	10 862	66	10 928
	<u>254 396</u>	<u>19 197</u>	<u>273 593</u>

ACTIFS DES UNITÉS DE SERVICES ET AUTRES

1999

(en millions de dollars)

	<u>Approv. & services</u>	<u>Techno. de l'info</u>	<u>R & D</u>	<u>Autres</u>
Actifs utilisés dans les charges de services partagés	258,5	800,3	80,7	78,1
Rendement total des capitaux propres	7,5	23,3	2,4	2,3
Charge d'amortissement	28,0	131,0	11,0	15,0
Taxe sur le capital	1,5	5,9	0,5	0,5
Taxe sur le revenu brut				

**CHARGES BRUTES DE SERVICES PARTAGÉS DE TRANSÉNERGIE
ET RENDEMENT ATTRIBUÉ AUX ACTIFS DES UNITÉS DE SERVICES ET CORPORATIVES**

2000

(en milliers de dollars)

	Avant <u>rendement</u>	<u>Rendement</u>	Après <u>rendement</u>
Technologies de l'information	146 039	14 908	160 947
Approvisionnement et services	71 964	2 169	74 133
Recherche et développement / IREQ	12 594	640	13 234
Production	9 790	-	9 790
Finances	8 647	375	9 022
Affaires corporatives et secrétariat général	4 455	196	4 651
Ressources humaines	2 234	89	2 323
Autres	10 431	-	10 431
	266 154	18 377	284 531

ACTIFS DES UNITÉS DE SERVICES ET AUTRES

2000

(en millions de dollars)

	<u>Approv. & services</u>	<u>Techno. de l'info</u>	<u>R & D</u>	<u>Autres</u>
Actifs utilisés dans les charges de services partagés	254,3	808,2	78,3	75,9
Rendement total des capitaux propres	7,4	23,6	2,3	2,2
Charge d'amortissement	31,4	107,2	11,5	12,4
Taxe sur le capital	2,3	6,9	0,5	0,6
Taxe sur le revenu brut				

**Détail des coûts capitalisés ou facturés
(en M\$)**

	1999	2000	2001
Maintenance	30,9	33,5	33,5
Développement informatique	5,8	7,6	7,6
Expertise technique	2,8	6,3	6,3
Autres	4,0	7,6	7,6
<i>Prestations de travail</i>	<u>43,5</u>	<u>55,0</u>	<u>55,0</u>
<i>Travaux facturés</i>		13,0	13,0
<i>Coûts directs aux investissements</i>	76,5		
Coûts capitalisés ou facturés	<u>120,0</u>	<u>68,0</u>	<u>68,0</u>

Notes:

- La principale source de capitalisation concerne des travaux de maintenance effectués sur le réseau de transport.
- Les autres activités majeures qui sont capitalisées touchent le développement informatique et l'expertise technique.
- La baisse des coûts capitalisés ou facturés par rapport à 1999 s'explique par le changement de présentation adoptée à compter de l'année 2000. En effet, en 1999, les coûts directs imputés aux investissements étaient présentés à la rubrique charges brutes directes ainsi qu'à la rubrique des coûts capitalisés ou facturés.

Facturation interne émise			
(en M\$)			
	1999	2000	2001
Répartition par unité cliente			
Exploitation des équipements de production	27,7	24,3	24,3
Ventes et services à la clientèle	0,8	0,4	0,4
Distribution	10,5	1,2	1,2
Autres	0,0	2,4	2,4
	39,0	28,3	28,3
Répartition par produits			
Contrôle des équipements de production	13,2	10,6	10,6
Télécommande équipements de production	6,1	5,9	5,9
Cabine de sectionnement	1,8		
Échantillon d'huile	1,5		
Transformateur de distribution	2,3		
Autres	14,1	11,8	11,8
	39,0	28,3	28,3

Frais corporatifs - Charges imputées
(en M\$)

	1999	2000	2001
Unités corporatives:			
Bureau du président	2,9	4,2	4,2
Vérification générale	6,0	6,0	6,0
Planification stratégique	12,1	10,2	10,2
Affaires corporatives	62,4	51,8	51,8
QCRH	30,4	26,7	26,7
Vice-présidence Finances	45,9	23,9	23,9
Filières et prospectives	20,3	35,0	35,0
Charges de ces unités non ventilées		3,5	-0,7
	<u>180,0</u>	<u>161,3</u>	<u>157,1</u>
Comptes corporatifs:			
Avantages postérieurs à la retraite autres que la charge de retraite	38,4	39,0	39,0
Charge de retraite	-69,4		
Écart de taux / ventes US et frais fin.	-119,0		
Sous imput. des avantages sociaux		-6,0	-6,0
Autres frais corporatifs	-12,6	1,3	1,3
	<u>-162,6</u>	<u>34,3</u>	<u>34,3</u>
Produits et services non facturés ¹			
DPTI	89,0	32,9	17,2
DPAS	37,0	9,7	9,0
DPRD	9,9	2,9	0,9
	<u>135,9</u>	<u>45,5</u>	<u>27,1</u>
Total	153,3	241,1	218,5
Réparti à TransÉnergie			
Unités corporatives	48,3	26,1	27,1
Comptes corporatifs	-49,4	6,0	6,0
Produits et services non facturés	37,1	17,1	11,5
	<u>36,0</u>	<u>49,2</u>	<u>44,6</u>

¹ À compter de 2000, ces charges comprennent une juste part des frais corporatifs.

58. Référence : HQT-10, document 1, page 28, lignes 3-5

Préambule :

En page 28 du document sus-référencé, il est indiqué : “ *Dès que le prix payé pour une réservation de transport excède le coût marginal de court terme, c’est-à-dire les coûts variables de transport qui sont quasiment nuls, les clients de point à point contribuent aux frais fixes.* ”

Demandes :

Q58.2 Veuillez fournir la répartition des coûts fixes affectés aux services point à point long terme, point à point court terme ferme, point à point court terme non ferme pour les années 1999, 2000 et 2001.

R58.2 Tel qu’indiqué dans la proposition d’Hydro-Québec, les dépenses et les investissements sur le réseau de transport sont engagés pour répondre aux besoins de la charge locale. Ainsi, la responsabilité d’assumer l’ensemble des coûts fixes du service de transport appartient aux clients de charge locale. Par conséquent, il n’y a pas d’allocation des coûts fixes de transport aux services de point à point.

Les services de point à point de court et de long terme permettent au transporteur d’optimiser l’utilisation de son réseau et ainsi de récupérer des revenus qui servent à réduire le coût de service pour la charge locale (et le cas échéant, les clients du réseau intégré). On peut donc considérer que tout revenu additionnel provenant de la commercialisation de la capacité disponible sur le réseau au moyen des services de point à point de court et de long terme constitue une contribution aux coûts fixes de transport.

Réponses complémentaires à la demande de renseignements No 2

4. **Références :** HQT-1, document 1, page 12 de 25
HQT-13, document 17, page 3 de 66

Préambule :

Selon la demande amendée d'Hydro-Québec,

“ les coûts imputables aux activités non réglementées de TransÉnergie, mesurés sur la base du coût complet, se chiffrent à 1,2 M\$... De plus, la plus grande partie de ce montant de 1,2 M\$ est comptabilisée dans les livres de sa société de gestion, TransÉnergie HQ inc. ” .

Aussi, selon la réponse à une demande de renseignement de STOP/S.É. , les transactions de frais de transit avec Cedars Rapid limitée et de frais de licences avec TransÉnergie Technologies inc ont été comptabilisées au prix du marché.

Demandes :

- Q4.1 Veuillez détailler les montants des transactions de frais de licence avec TransÉnergie Technologies inc et indiquer dans quelles rubriques on les retrouve dans les dépenses nécessaires à la prestation du service.

R4.1 Une seule transaction de licence a eu lieu entre Teqsim (filiale non-exclusive de TransÉnergie HQ Inc.) et TransÉnergie. Voici le détail de cette transaction:

Date:

2 octobre 2000

Description:

Licence corporative perpétuelle d'utilisation des logiciels de simulation et d'analyse du réseau électrique d'Hydro-Québec.

Produits:

- Modèle numérique Hybrisim avec pilotes temps réel;
- Simos et les logiciels d'interface;

- Contrôleurs temps réel, logiciels d'acquisition et de communication;
- Hypersim et logiciels d'interface;
- Logiciels standards d'analyse numérique de réseau.

Coût:

3 M\$ + taxes = 3 450 750 \$.

Comptabilisation:

Montant imputé aux "Investissements"

Finalité- Maintien et Amélioration de la Qualité

CUP-680

Q4.2 Veuillez déposer un relevé des transactions impliquant des activités non réglementées, incluant la nature de l'activité, le montant de chaque transaction, l'entité affiliée avec laquelle la transaction a eu lieu, et la méthode utilisée (coût complet, marché ou autres)

R4.2 Outre la transaction de licence décrite en réponse à la question 4.1 précédente, TransÉnergie n'a pu retracer que deux autres types de transaction avec des entités affiliées. Il s'agit des transactions liées à:

1. l'achat de service de transport auprès de Cedar Rapid Transmission au montant de 3,3 M\$, présenté aux pièces HQT-6, document 1, page 3 et HQT-6, document 4, page 2. Dans ce cas, 12 transactions supérieures à 100 000\$ (de l'ordre de 292 000 \$/mois) ont eu lieu en 2000. Il s'agit de la répartition mensuelle du montant annuel de 3,3 M\$ dû à Cedar Rapid Transmission. Le même genre de transaction est prévu en 2001.
2. des prêts de personnel de TransÉnergie à des filiales non réglementées dont le montant de chaque transaction (imputation d'heure) est inférieur à 100 000 \$, dont le détail est présenté en réponse à la question 6 de la Régie (demande de renseignement No 2 du 23 octobre 2000) sous la rubrique **C: Prêt**

d'employés de TransÉnergie pour des activités non réglementées et autres revenus: 2,6 M\$.

6. **Référence :** HQT-13, document 1, page 36 de 171

Préambule :

Selon la réponse à la demande de renseignements 25 de la Régie qui portait sur le détail des activités non réglementées, ces dernières semblent de 4 types (selon les données pour 2001), soit

1 Charges reliées aux activités de transport exercées à l'extérieur du Québec dont les coûts sont soustraits des charges directes ou "revenus externes"	1,2
2 Charges soustraites des charges directes ou "facturation interne"	28,2
3 Charges soustraites des charges directes et qui forment une partie des coûts capitalisés ou facturés sous la rubrique "autre facturation"	10,0
4 Charges soustraites des charges directes sans apparaître en réduction des dépenses nécessaires à la prestation du service de transport ou "récupération de coûts"	2,6
<i>Total</i>	<i>42,0</i>

Demandses :

Q6.1 Veuillez identifier la nature de tous ces types de charges, l'unité administrative et l'entité concernée pour chacun.

R6.1 Par sa question 6, la Régie s'enquiert du type de charges et des unités administratives d'Hydro-Québec ou autres entités externes impliquées dans certaines transactions avec TransÉnergie. En réponse à cette question, Hydro-Québec produit la pièce HQT-6, document 1.1.

Cette pièce détaille davantage les données financières déjà déposées en réponse à la question initiale 25 de la Régie (HQT-13, document 1, pp.35 et 36 de 171) et décrit le type de revenus et l'unité administrative impliquée. Les montants qui apparaissent à cette pièce

HQT-6, document 1.1 représentent les réductions appliquées au coût du service de transport réglementé de TransÉnergie pour des prestations de services ou de travail rendues à des entités externes à Hydro-Québec ou à d'autres unités d'Hydro-Québec.

Tel qu'il appert de la réponse d'Hydro-Québec à la question initiale 25 de la Régie, 42 M\$ seront soustraits du coût de service de TransÉnergie en 2001, dont:

- 1,2 M\$ provenant d'entités externes à Hydro-Québec;
- 38,2 M\$ provenant de la facturation de services rendus à d'autres unités d'Hydro-Québec; et
- 2,6 M\$ provenant de prêts d'employés pour des activités non réglementées et autres revenus.

A- Revenus provenant d'entités externes: 1,2 M\$

D'entrée de jeu, Hydro-Québec rectifie l'ambiguïté provenant de l'extrait du témoignage déposé comme pièce HQT-1, document 1 (page 12 de 25) repris par la Régie en préambule à sa question 4 du 23 octobre 2000. Le montant de 1,2 M\$ dont il est question dans ce passage n'est aucunement comptabilisé dans les livres de la société de gestion TransÉnergie HQ Inc. et n'a aucun lien avec cette dernière société.

Tel qu'il appert de la pièce HQT-6, document 1.1, TransÉnergie tire des revenus de 1,2 M\$ pour la location de ses emprises de lignes et de terrains à des entités externes à Hydro-Québec. L'analyse effectuée par TransÉnergie, présentée sommairement à la pièce HQT-6, document 1.1, révèle d'une part que plus de 900 transactions ont eu lieu avec ces entités externes entre janvier et novembre 2000 et que d'autre part, l'ensemble des transactions sont inférieures à 25 000 \$, à l'exception d'une seule au montant de 38 500 \$.

B- Revenus provenant de la facturation de services rendus à d'autres unités d'Hydro-Québec: 38,2 M\$

Tel qu'il appert de la pièce HQT-6, document 1.1, 28,2 M\$ seront facturés par TransÉnergie à d'autres unités d'Hydro-Québec en 2001, dont 22,5 M\$ à l'unité Production. Le détail de cette facturation est également présenté à cette pièce.

Par ailleurs, TransÉnergie tirera 4,5 M\$ de revenus de location d'espaces de bâtiments où l'occupation est mixte (partagée avec d'autres unités d'Hydro-Québec) et 1,2 M\$ seront facturés à d'autres unités pour divers autres services décrits sommairement à la pièce HQT-6, document 1.1.

Enfin, 10 M\$ de coûts facturés (et non 13 M\$, tel qu'indiqué initialement à la page 2 de 4 de la pièce HQT-6, document 1, laquelle est révisée en conséquence aujourd'hui) seront déduits des charges brutes de services partagés en 2001 afin d'imputer, aux clients des ateliers spécialisés, le coût des services qui leur seront rendus par TransÉnergie.

Rappelons que les revenus issus de la facturation interne de TransÉnergie sont négociés et appuyés par des ententes client-fournisseur régissant les charges de services partagés. Le principe de facturation interne suivi consiste à facturer la totalité des coûts encourus par TransÉnergie pour exercer une activité donnée. Cette facturation est traduite par des taux de facturation basés sur le coût complet de chacun des produits offerts. Le montant négocié pour chacun des services est, règle générale, facturé sur une base mensuelle (1/12 du montant négocié) aux différentes unités d'Hydro-Québec qui bénéficient des services de TransÉnergie.

C- Prêt d'employés de TransÉnergie pour des activités non réglementées et autres revenus: 2,6 M\$

Cette dernière rubrique vise, pour l'essentiel, la récupération de coûts assumés par TransÉnergie pour du prêt de personnel à des filiales d'Hydro-Québec (HQI, TransÉnergie HQ Inc., etc). La ventilation de cette somme est présentée par direction à la pièce HQT-6,

document 1.1 et il importe de souligner que ces revenus de 2,6 M\$ ont dès le départ été exclus du coût de service pour les fins du dossier tarifaire de TransÉnergie.

Q6.2 Veuillez justifier le traitement différent des charges de type 2, 3 et 4 alors qu'à première vue, ce sont toutes des charges directes facturées à d'autres unités d'Hydro-Québec

R6.2 Voir notre réponse à votre question 6.1 précédente.

Q6.3 Veuillez fournir le détail des charges de plus de 1 M\$ et expliquer pourquoi ces activités ne sont pas réglementées si applicable

R6.3 Voir notre réponse à votre question 6.1 précédente.

Q6.4 Veuillez confirmer que ces charges sont toutes calculées selon la méthode du coût complet Si non, veuillez préciser pour chacun des cas la méthode utilisée.

R6.4 Voir notre réponse à votre question 6.1 précédente.

Q6.5 Veuillez concilier le 10,0M\$ ci-dessus avec le coût facturé de 13 M\$ que l'on retrouve à la pièce HQT-6, document 1, page 2 de 4.

R6.5 Voir notre réponse à votre question 6.1 précédente.

7. Référence : HQT-13, document 1, page 36 de 171

Préambule :

Selon la réponse à la demande de renseignements 25 de la Régie qui portait sur le détail des activités non réglementées, les charges de TransÉnergie HQ inc ne semblent pas incluses dans les dépenses nécessaires à la prestation du service de transport 2001 puisqu'elles ne sont pas soustraites desdites dépenses.

Demandes :

Q7.1 Veuillez fournir le montant des charges de TransÉnergie HQ inc pour 2001.

Q7.2 Veuillez identifier la nature de ces charges.

Q7.3 Veuillez fournir le détail des charges de plus de 1 M\$ et expliquer pourquoi ces activités ne sont pas réglementées si applicable.

R7. Voir notre lettre de transmission.

- 10. Références :** Demande révisée relative à la modification des tarifs de transport d'électricité, page 7, 2^e paragraphe.
HQT-5, document 4.1
HQT-13, document 1, page 3, R2.1
HQT-13, document 1, pages 9-10 , R6.4

Préambule :

Par sa requête amendée, Hydro-Québec demande, entre autres, à la Régie d'“ **AUTORISER** les projets d'expansion et de modification du réseau, de même que les autres projets d'investissements inscrits dans le budget d'investissements 2001 soumis par le transporteur ”.

En réponse à la demande de renseignements 2.1 de la Régie, Hydro-Québec réitère sa demande en lien avec les pouvoirs de la Régie prévus au paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 49 de la Loi.

En réponse à la demande de renseignements 6.4 de la Régie, il est indiqué
“ *Présentement, la planification des investissements est organisée par enveloppe selon les paramètres/orientations stratégiques d'Hydro-Québec. À ce stade-ci, notre planification détaillée des investissements pour 2001 n'est pas complétée, mais plutôt orientée en fonction des projets majeurs (voir tableau suivant). ...* ”

À la lecture de la nouvelle pièce HQT-5, document 4.1, à laquelle réfère la réponse R6.4, on constate que, pour les investissements qui y sont identifiés, soit les investissements dont la valeur totale est supérieure à 5 M\$, les montants des investissements sont fournis selon les 3 catégories suivantes :

- “ 2000 et - ”
- “ 2001 ”
- “ 2002 - 2004 ”

Cependant, la pièce n'indique pas l'année prévue de mise en exploitation et la valeur globale des investissements jusqu'à leur mise en exploitation. Cette

information est par ailleurs fournie dans le tableau à la réponse R6.4 dans le cas de certains projets, qualifiés de majeurs, sauf pour 2 projets non approuvés.

Demandes :

Q10.1 Veuillez préciser quelles sont les enveloppes auxquelles la réponse R6.4 réfère.

R10.1 Il s'agit des enveloppes de budgets d'investissements annuels fixées selon les 5 finalités décrites à la réponse à la question initiale 6.1 de la Régie.

Q10.2 Veuillez préciser si le budget d'investissements inclut le coût en capital et autres frais financiers. Dans la négative, veuillez les fournir.

R10.2 Oui.

Q10.4 Veuillez préciser quels sont les critères en vertu desquels vous qualifiez un projet de " majeur " .

R10.4 Il s'agit généralement des projets dont le coût de réalisation est supérieur à 25M\$, des projets qui nécessitent des autorisations gouvernementales ou autres et qui sont stratégiques pour TransÉnergie.

25. Références : HQT-10, document 2.1
HQT-10, document 2, page 3 de 5, lignes 6 à 8

Préambule :

La pièce HQT-10, document 2.1, Hydro-Québec fournit un tableau représentant la répartition des coûts par fonction.

Dans la pièce HQT-10, document 2, Hydro-Québec stipule: " *Pour les fins du présent exercice, la valeur nette des immobilisations en exploitation au 31 décembre 1999 associée à chaque fonction a donc été retenue comme clé de répartition.* "

Demandes :

Q25.6 Veuillez fournir l'effectif par fonction au 31/12/99, au 31/12/2000 et en 2001.

R25.6 Tel que précisé en réponse à votre question 25.6 de votre demande de renseignements no 2, cette information n'est tout simplement pas disponible, l'effectif de TransÉnergie n'étant pas identifié par fonction.